

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
MUSIQUE, THÉÂTRE, ARTS PLASTIQUES**

DEMANDE D'INSCRIPTION 2025-2026

Élève

Nom :

Prénom :

**Dossier à signer et à retourner avec 1 justificatif de domicile
Avant le 27 juin 2025**

Par mail : musique@gien.fr

Par voie postale : 8 rue George Clémenceau - 45500 - GIEN

ÉLÈVE

Nom : _____

Prénom : _____

Genre : Masculin ☐ Féminin ☐

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mobile élève : _____

Courriel élève : _____

Niveau scolaire à la rentrée de sept 2025 : _____

Etablissement scolaire fréquenté en sept 2025 : _____

Avez-vous déjà suivi des cours de musique : Oui ☐ Non ☐

Si oui, quand et dans quel établissement ? _____

Précisez le niveau d'instrument et de formation musicale : _____

Avez-vous déjà suivi des cours de théâtre ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, quand et dans quel établissement ? _____

Précisez le niveau de théâtre : _____

Avez-vous déjà suivi des cours d'arts plastiques ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, quand et dans quel établissement ? _____

Précisez lesquels :

Dessin ☐ Peinture ☐ Poterie ☐ Modelage ☐

Autres ☐ Lesquels ? _____

RESPONSABLE LÉGAL

*À remplir uniquement pour les élèves mineurs.
En cas de garde alternée, remplir les coordonnées des deux parents.*

Parent 1

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mobile : _____

Tél domicile : _____

Courriel* : _____

Profession : _____

Parent 2

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mobile : _____

Tél domicile : _____

Courriel* : _____

Profession : _____

Avez-vous des enfants déjà inscrits ? Si oui précisez le nom et prénom :

* Obligatoire

THÉÂTRE

- ☐ Éveil : à partir du CM1
- ☐ Cycle 1 : Lycéens, étudiants
- ☐ Initiation : Collégiens
- ☐ Cycle 2 : Lycéens, étudiants

THÉÂTRE AVEC PRATIQUE MUSICALE

- ☐ Éveil : à partir du CM1
- ☐ Initiation : Collégiens
- ☐ Cycle 1 : Lycéens, étudiants
- ☐ Cycle 2 : Lycéens, étudiants
- ☐ Atelier Vocal Jeunes
- ☐ Atelier de percussions Musiques du Monde
- ☐ Atelier Vocal Jeunes
- ☐ Atelier de percussions Musiques du Monde
- ☐ MAO
- ☐ Atelier de technique vocale
- ☐ Atelier Vocal Jeunes
- ☐ Atelier de percussions Musiques du Monde
- ☐ MAO
- ☐ Atelier Vocal Adultes

ARTS PLASTIQUES

- ☐ Dessin-peinture : à partir du CM1
- ☐ Poterie-modelage : à partir du CM1

MUSIQUE / ÉVEIL - INITIATION

- ☐ Son d'Anne Françoise (Moyenne section), 1 fois par mois
- ☐ Atelier d'Éveil (Grande section), 1 fois par mois
- ☐ Éveil Musical (CP), Cours hebdomadaires

MUSIQUE / DISCIPLINES INSTRUMENTALES (cours individuels)

Pour les enfants à partir du CE1, ados et adultes.

Compte tenu des places limitées, vous devez choisir parmi la liste ci-dessous trois instruments par ordre de préférence en précisant 1,2 ou 3.

Cordes :

_____ ☐ Violon*

_____ ☐ Violoncelle*

_____ ☐ Contrebasse*

_____ ☐ Guitare classique

_____ ☐ Piano (Obligation de posséder un piano de 88 touches avec un toucher lourd chez soi)

Bois :

_____ ☐ Hautbois*

_____ ☐ Flûte traversière*

_____ ☐ Clarinette*

_____ ☐ Saxophone*

Cuivres :

_____ ☐ Trompette*

_____ ☐ Cornet*

_____ ☐ Trombone*

_____ ☐ Tuba*

Musiques actuelles :

_____ ☐ Piano / jazz

_____ ☐ Guitare basse

_____ ☐ Guitare électrique

_____ ☐ Guitare d'accompagnement

_____ ☐ Batterie / Percussions

_____ ☐ Batterie

Musiques traditionnelles :

_____ ☐ Trompe de chasse*

_____ ☐ Accordéon

Pratique vocale :

_____ ☐ Chant (à partir de 16 ans)

* Les instruments en italique sont proposés à la location.

Souhaitez-vous une location d'instrument ? : ☐ Oui ☐ non

Si oui pour quel instrument : _____

La formation musicale (solfège) est obligatoire pour les enfants **pendant 5 ans** (jusqu'à la fin du 1^{er} cycle). Pour les lycéens et adultes, elle est obligatoire **pendant 2 ans**.

MUSIQUE / PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique collective **est obligatoire pour tous à partir de la troisième année de pratique instrumentale**. Il est toutefois possible de s'inscrire uniquement à une ou plusieurs pratiques collectives sans cours individuel instrumental, ni formation musicale.

Pratiques collectives accessibles à tous

- ☐ Atelier Vocal Jeunes à partir du CM1
 - ☐ Atelier Vocal Adultes à partir de 16 ans
 - ☐ Atelier de Percussions Musiques du Monde à partir de 12 ans
 - ☐ Atelier MAO (Musique Assistée par Ordinateur) à partir de 13 ans *
-

Pratiques collectives accessibles à partir de la 3^{ème} année d'instrument ou de chant

- ☐ Orchestre Symphonique Jeunes (cordes, vents et percussions)
 - ☐ Ensemble à Vents (vents, percussions)
 - ☐ Musique de chambre *
 - ☐ Atelier Piano 4-6 Mains (pianistes) *
 - ☐ Ensemble de Guitares Classiques *
 - ☐ Atelier Électrique Jeunes
 - ☐ Atelier Musique Traditionnelle
 - ☐ Atelier Percussions (pianistes et percussionnistes) *
 - ☐ Découverte Théâtrale (mineurs, étudiants) pour une année seulement
-

Pratiques collectives accessibles avec un niveau minimum de fin de 1^{er} cycle

- ☐ Atelier Variétés (instrumentistes, chanteurs)
- ☐ Atelier Électrique (instrumentistes, chanteurs)
- ☐ Atelier Jazz / Impro (instrumentistes, chanteurs)
- ☐ Orchestre Symphonique 2nd Cycle (vents, cordes, percussions)
- ☐ Création scénique (instrumentistes mineurs et étudiants)

* Places limitées

AUTORISATIONS

DROITS A L'IMAGE :

Chaque année scolaire, les élèves participent à diverses manifestations publiques (concerts, auditions etc...) qui peuvent donner lieu à des captations photos ou vidéos éventuellement diffusées sur tous supports de communication dans le cadre de la promotion de l'établissement (presse écrite, site de la ville, Facebook, Instagram, YouTube, Padlet etc...)

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

L'utilisation de mon image : Nom, prénom _____

Ou celle de mon enfant : Nom, prénom _____

Dans le cadre de l'ensemble des activités proposées par le Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique, Théâtre et Arts plastiques. Cette autorisation est consentie pour l'année scolaire 2025-2026.

AUTORISATION DE SORTIE PÉDAGOGIQUE :

☐ Oui

☐ Non

En acceptant l'autorisation de sortie à l'extérieur de l'Espace Culturel,

Le responsable légal autorise son enfant : Nom, prénom _____
à participer aux manifestations programmées à l'extérieur de l'Espace Culturel pour l'année scolaire 2025-2026

OU

L'élève majeur s'engage : Nom, prénom _____
à participer aux manifestations programmées à l'extérieur de l'Espace Culturel pour l'année scolaire 2025-2026.

DIFFUSION ADRESSE POSTALE ET COURRIEL :

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

À communiquer mon adresse postale et courriel au service de l'Action Culturelle pour être informé de la programmation culturelle de la Communauté des Communes Giennoises.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTERIEUR

L'inscription au Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique, Théâtre et Arts Plastiques de Gien vaut acceptation de son règlement intérieur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

L'inscription est valable pour l'année scolaire 2025-2026. **Toute année commencée est due dans son intégralité.** Les périodes de cours et de congés suivent le calendrier scolaire officiel de septembre à juin.

Les inscriptions sont définitives à partir du 10 octobre 2025. Après cette date, le coût de l'inscription est entièrement dû avec une facilité de paiement en trois fois.

SUIVI PÉDAGOGIQUE :

L'inscription au Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique, Théâtre et Arts Plastiques comprend la participation obligatoire aux activités prévues par l'établissement.

Les parents de l'élève mineur s'engagent à suivre l'entraînement, les progrès et l'évolution de leur enfant. Pour cela, ils prennent régulièrement contact avec ses professeurs qui l'informeront de ses progrès et de son évolution. Afin d'adapter les cours, il est fortement recommandé aux parents de prévenir les professeurs en cas de handicap ou de troubles Dys de l'enfant.

SECURITÉ :

Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique, Théâtre et Arts Plastiques ne dispose pas d'un encadrement de surveillance en dehors des cours. **La direction et les professeurs sont responsables des enfants pendant les cours selon l'horaire indiqué. Les parents sont responsables de leur enfant avant le début et dès la fin des cours y compris dans l'enceinte de l'Espace Culturel. Ils doivent s'assurer de la présence du professeur.**

Les enfants en éveil - initiation musicale sont accompagnés par leurs parents jusqu'au professeur. Les parents reviennent chercher leurs enfants dans la salle de cours, à l'horaire indiqué.

L'accès aux véhicules motorisés est interdit dans l'enceinte de l'Espace Culturel, même pour y déposer un élève, sauf pour les personnes à mobilité réduite en possession d'une carte de mobilité inclusion.

Les élèves sont tenus à l'observation stricte du règlement. Ils doivent assister régulièrement à tous les cours et arriver à l'heure précise munis du matériel nécessaire. Les parents accompagnant leurs enfants ne seront pas autorisés à pénétrer dans les classes pendant les cours (sauf autorisation du professeur). Un comportement désagréable ou nuisible à la bonne marche des cours provoque d'abord un avertissement direct puis écrit auprès des parents. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état persiste.

Les absences doivent être justifiées et excusées par un message écrit adressé au professeur ou par un appel des parents – pour l'élève mineur – au secrétariat. Le cours d'un élève absent ne peut être reporté. Trop répétées et non motivées, les absences peuvent entraîner l'exclusion de l'élève.

Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique, Théâtre et Arts Plastiques se réserve le droit de ne pas réinscrire les élèves qui n'ont pas suivi les pratiques collectives, objectif indissociable de l'enseignement artistique selon les textes officiels du ministère de la Culture

Date et Signature de l'élève ou des représentants légaux